

La lettre que je viens de lire a été jointe à la suivante, qui vient des cultivateurs de l'Ontario, et explique clairement leur attitude. Datée le 29 février 1932, et adressée au ministre de l'Agriculture à Ottawa, sur le papier à lettre des Fermiers-Unis de l'Ontario, elle est ainsi conçue:

Cher monsieur,

La Grande-Bretagne s'est montrée généreuse dans la mesure de préférence qu'elle a accordée dans ses propositions relatives aux droits, récemment annoncées. Cette décision donne au Canada un avantage signalé sur le marché européen. Jouissant d'une position privilégiée sur le marché britannique, le Canada est assuré du meilleur débouché possible pour ses forts excédents exportables des principaux produits agricoles. Si le Canada, de son côté, veut acheter les produits britanniques en échange, ne devrions-nous pas nous efforcer d'affermir notre position sur ce marché? Et ne devrions-nous pas également témoigner notre appréciation de ce qu'elle a accordé au Canada cette préférence? Puisque nous pouvons faire les deux, en offrant une plus grande préférence aux importations britanniques, il est certainement dans notre plus grand intérêt d'agir ainsi. Non seulement cela aurait pour résultat un avantage commercial mutuel pour le Canada et la mère patrie, mais, en même temps, nous pourrions mieux nous entendre et renforcer les liens de l'Empire.

Le point de vue unanime des différentes associations provinciales de Fermiers-Unis en ce qui regarde la préférence britannique fut énoncé dans le programme national publié par la C.C.A., en 1918.

Je crois que le ministre des Finances y a également souscrit. Moi-même aussi sans doute, à mon titre de membre d'une société agricole de l'Ouest. Cet article du programme est ainsi conçu:

La diminution du droit de douane sur les produits importés de la Grande-Bretagne à la moitié des taux exigés sous le régime du tarif général et d'autres réductions graduelles et uniformes des droits qui restent sur les importations anglaises, assureront l'établissement du libre-échange intégral entre la Grande-Bretagne et le Canada d'ici à cinq ans.

Nous apprenons que le Canada importe chaque année des Etats-Unis un volume très considérable d'huiles végétales que l'on pourrait obtenir, nous dit-on, tout aussi bien du Royaume-Uni.

Vous remarquerez que l'on ne s'oppose pas à l'importation de toutes les huiles végétales. On dit que nous importons ces huiles des Etats-Unis et que nous pourrions tout aussi bien les obtenir de la Grande-Bretagne.

L'Association des Fermiers Unis de l'Ontario a déclaré à maintes reprises qu'elle favorise un relèvement de la préférence sur les produits et les marchandises que l'on peut se procurer avantageusement en Grande-Bretagne. En conséquence, nous prions le Gouvernement d'étudier avec soin la possibilité d'inscrire les huiles végétales sur la liste des produits bénéficiant de la préférence.

Vos tout dévoués,

(Signé) Robert J. Scott, président.
J. J. Morrison, secrétaire.

L'autre lettre classée dans les dossiers, qui parle de ces deux communications, est la seule que je lirai. Je trouve cette lettre, datée du 8 mars 1932:

R. D. Morrison, Ecr.,
Président de Dumarts Limited,
Kitchener, Ont.,

Cher monsieur Morrison.

J'accuse réception de votre lettre du 2 mars, contenant un mémoire relatif à l'imposition d'un droit sur les huiles végétales et de votre télégramme du 4 courant, qui est ainsi conçu:

"Ai expédié par la poste preuve que l'imposition d'un droit sur les huiles végétales avec préférence britannique a l'approbation de vingt propriétaires de salaisons. Espère que vous donnerez attention à cette question qui intéresse essentiellement le cultivateur canadien."

C'est là la fin du télégramme. La lettre ajoute:

Je viens de recevoir votre lettre du 5 courant, y compris l'approbation des Fermiers Unis de l'Ontario. J'envoie des copies de ces lettres à mon collègue, le ministre des Finances, et je tiens à vous remercier de la peine que vous vous êtes donnée pour obtenir cette approbation.

Votre tout dévoué,

(Signé) R. Weir.

Voici ce que je me contenterai d'ajouter: Lorsque le très honorable chef de l'opposition a fait la critique de l'exposé budgétaire, le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait une remarque de son siège. Il a fait observer que si nous avions eu un accord différent, en 1932, nous pourrions maintenant conclure un autre accord. Tous les honorables membres doivent se souvenir de la réplique du chef de l'opposition, qui avait la parole à ce moment-là: "Ah! oui; si le renard n'avait pas été un renard, il aurait pu être un chat". Eh bien! j'ignore si la réponse cadrerait bien avec l'observation du premier ministre, car, somme toute, l'observation du premier ministre faisait ressortir la situation dans laquelle nous nous trouvons relativement à toute cette affaire.

La meilleure manière de le faire voir, ce serait probablement de lire aux honorables membres la première phrase de chaque paragraphe du discours que le premier ministre de l'époque, le présent chef de l'opposition (M. Bennett), a prononcé à la conférence de 1932. Cette conférence de 1932 fut convoquée à Ottawa pour faire suite à la conférence qui avait été tenue dans la métropole, en 1930. A la conférence de Londres, le chef actuel de l'opposition a fait certaines suggestions dont l'une proposait que la Grande-Bretagne devrait imposer des droits surtout sur les produits alimentaires naturels et sur les produits de la ferme importés au Royaume-Uni de pays non britanniques disant que cela permettrait d'accorder une préférence de 10 p. 100 aux produits du Canada.